



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE ROSEMÈRE

RÈGLEMENT 995

CONCERNANT LES TARIFS APPLICABLES À CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA
MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CONSÉQUENT, le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Objet

Le présent règlement a pour but d'assurer une saine gestion des tarifs facturés par la ville pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de certains biens et services ou pour la participation à des activités municipales.

ARTICLE 2 Tarifs

Il est, par le présent règlement, imposé et prélevé un tarif pour l'utilisation des biens ou des services ou pour le bénéfice retiré des activités mentionnées aux annexes A, B, C, D et E jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante, au prix indiqué en regard de chaque bien, service ou activité.

À moins d'indication contraire, tous les tarifs inclus au présent règlement ne sont pas assujettis aux taxes.

Dans le cas où un tarif inclus au présent règlement serait différent d'un tarif inclus dans un autre règlement en vigueur pour le même objet, le tarif le plus élevé des deux prévaut.

Tout bien, service ou activité non mentionné dans le présent règlement est facturé au coût réel plus 12% de frais d'administration.

ARTICLE 3 Paiement

À moins d'indication contraire au présent règlement ou dans tout autre règlement de la ville, et sous réserve de l'impossibilité pour la ville de percevoir le tarif exigible avant l'événement occasionnant la délivrance du bien, du service ou le début de l'activité, toute somme exigible est payable avant la délivrance du bien ou du service requis ou, s'il s'agit d'une activité, avant la participation à cette activité.



Dans le cas où la ville n'a pas été en mesure de percevoir le tarif fixé au préalable, la personne responsable du paiement est tenue de l'acquitter dans les trente (30) jours suivant la réception d'une facture à cet effet.

Le trésorier est responsable de la préparation et de l'expédition des factures ainsi que de la perception de toutes les sommes dues à la ville en vertu du présent règlement.

Les factures relatives à la tarification décrétée par le présent règlement sont envoyées aussi souvent que nécessaire, tel que déterminé par le trésorier.

Les montants dus en vertu du présent règlement portent intérêt au même taux que les taxes municipales et autres créances dues à la ville, tel que décrété par règlement ou résolution du Conseil municipal et ce, dès le trente et unième jour suivant la date de l'envoi d'une facture écrite par la ville à l'utilisateur ou au bénéficiaire.

ARTICLE 4 Remplacement

Le présent règlement remplace le règlement 981 et ses amendements.

ARTICLE 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi

Eric Westram
Maire

M^e Alexandre Bélisle Desjardins
Greffier



RÈGLEMENT 995
Annexe A
Service des travaux publics

Biens et Services	2025
Biens et Services	Tarifs
Vente de tuyau (plus taxes)	
Ponceau 8"	29 \$ / m. lin.
Ponceau 10"	39 \$ / m. lin.
Ponceau 12"	53 \$ / m. lin.
Ponceau 15"	77 \$ / m. lin.
Vente d'accessoires (plus taxes)	
Manchon fendu 8"	16 \$
Manchon fendu 10"	21 \$
Manchon fendu 12"	23 \$
Tee 12"x12"x12"	137 \$
Ensemble de cadre et grille en fonte 12"	103 \$
Sciage de béton (bordure) ou d'asphalte (non taxable)	En sous-traitance Prix coûtant + 12 %
Sciage nouvelle entrée charretière (non taxable)	
Dans un trottoir de béton	En sous-traitance
Dans une bordure de béton	Prix coûtant + 12 %
Compteurs d'eau - installation initiale (non taxable)	
5/8"	224 \$
3/4"	277 \$
1"	408 \$
1 1/2"	922 \$
2"	1 202 \$
3"	2 920 \$
4"	3 261 \$
Scellé pour compteur d'eau	10 \$
Bac à déchets (non taxable)	
240 litres (neuf)	107 \$
240 litres (usagé si disponible)	54 \$
360 litres (neuf)	121 \$
360 litres (usagé si disponible)	59 \$
Bac à recyclage (non taxable)	
360 litres (neuf)	125 \$
360 litres (usagé si disponible)	63 \$
Bac à matières organiques (non taxable)	
80 litres (neuf)	61 \$
80 litres (usagé si disponible)	31 \$
240 litres (neuf)	107 \$
240 litres (usagé si disponible)	54 \$
Pièces de remplacement pour bac	Gratuit
Baril récupérateur d'eau de pluie (plus taxes)	
Simili bois	116 \$
Base	32 \$
Fermeture et ouverture d'eau (non taxable)	
Durant les heures normales de travail	Gratuit
En dehors des heures normales de travail	200 \$ / 3 heures



RÈGLEMENT 995
Annexe A
Service des travaux publics

Localisation d'entrée de service (non taxable)	
Durant les heures normales de travail	Gratuit
En dehors des heures normales de travail	200 \$
Drapeau (taxes incluses)	86 \$
Petit fanion (taxes incluses)	35 \$
Grand fanion (taxes incluses)	72 \$
Porte-fanion en acier noir ou bois (taxes incluses)	16 \$
Support mural (taxes incluses)	10 \$

2025	
Tarifs	
Compteurs d'eau	
Vérification du compteur d'eau (non taxable)	
Durant les heures normales de travail	Gratuit
En dehors des heures normales de travail	200 \$
Lecture du compteur d'eau (non taxable)	
Sur demande conformément au règlement	40 \$ / compteur
Dû à un défaut du citoyen	40 \$ / compteur
Contestation facture d'eau potable (non taxable)	
Si l'analyse confirme un problème avec le compteur	Frais encourus nets
Si l'analyse confirme le bon fonctionnement du compteur	Frais encourus nets + frais de 40\$

2025	
Tarifs	
Sécurité incendie	
Panneau(x) de signalisation indiquant la voie d'accès et règlement municipal	20 \$
Panneau(x) de signalisation indiquant la présence d'un poteau d'incendie privé	39 \$
Ensemble de poteaux en « U » (1 manchon d'ancrage de 4 pieds type 3+1 poteau 8 pieds type 2)	53 \$



RÈGLEMENT 995
Annexe A
Service des travaux publics

	2025
Fourrière	Tarifs
Remorquage	Tarif imposé selon le règlement provincial sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis (c. C-24.2, r. 26)
Remisage à la fourrière	

	2025
Écocentre	Tarifs
Résidents	Gratuit
Commerçants *	<i>Maximum 1 visite par mois</i>
Véhicule de promenade sans remorque (voiture, camionnette, véhicule sport utilitaire, mini-fourgonnette)	25 \$ / visite
Véhicule de promenade (voiture, camionnette, véhicule sport utilitaire, mini-fourgonnette) avec remorque, et dont la longueur totale n'excède pas 11,4 mètres	50 \$ / visite
Camion cube et dont la longueur totale n'excède pas 11,4 mètres	50 \$ / visite

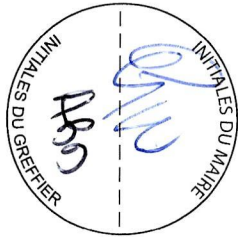
* Les matériaux acceptés sont les CRD (matériaux de construction, rénovation et démolition) : ensemble des débris provenant de la construction, de la modification, de la rénovation ou de la démolition d'un bien meuble ou immeuble tels que : bois, gypse, mélamine, bardeau d'asphalte, agrégat dont le diamètre est inférieur à 45 cm de diamètre, brique, verre plat, métal, céramique.

Les produits de technologie de l'information et des communications (TIC) et les métaux pourront être déposés gratuitement.

TAUX HORAIRE OU JOURNALIER POUR UTILISATION DU MATÉRIEL MUNICIPAL

La Ville de Rosemère applique les taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers en vigueur du Centre de Services partagés du Québec

RÈGLEMENT 995
Annexe B
Services communautaires



	2025	2025		
	Tarifs résidents	Tarifs non-résidents		
ACTIVITÉS (les taxes sont incluses dans les tarifs pour les activités destinées aux personnes de 14 ans et plus)				
Activités jeunesse				
Cardio jeunes	117 \$	152 \$		
Activités familiales				
Badminton parent-enfant (CSSMI)	88 \$ / famille / session	114 \$ / famille / session		
Patinage libre intérieur (15 ans et -)	Gratuit	3 \$ /entrée		
Patinage libre intérieur (16 ans et +)	Gratuit	5 \$ /entrée		
Activités adultes				
Badminton (CSSMI)	68 \$ / famille / session	89 \$ / famille / session		
Badminton (Externat S-C)	88 \$ / session	114 \$ / session		
Activité de mise en forme	<u>Nb. de séance /</u> <u>semaine</u>	<u>Nb. de séance /</u> <u>semaine</u>		
<i>Base de 12 semaines (le tarif est au prorata du nombre de semaines)</i>	1	75 \$ / session	1	98 \$ / session
	2	129 \$ / session	2	167 \$ / session
	3	170 \$ / session	3	221 \$ / session
	4	207 \$ / session	4	269 \$ / session
	5	226 \$ / session	5	294 \$ / session
	6	271 \$ / session	6	353 \$ / session
	7	317 \$ / session	7	412 \$ / session
	8	362 \$ / session	8	471 \$ / session
Aquarelle*	191 \$ / session	248 \$ / session		
Peinture à l'huile*	191 \$ / session	248 \$ / session		
Pickleball (Externat S-C à partir de 2025)	88 \$ / session	114 \$ / session		
Club de marche	0 \$ / session	20 \$ / session		

*Sauf pour les citoyens des autres villes de la MRC qui bénéficient du tarif résident (entente intermunicipale au niveau culturel)

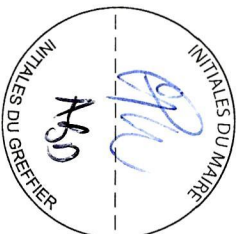
RÈGLEMENT 995

Annexe B

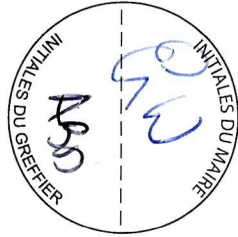
Services communautaires

	2025		2025	
	Tarifs résidents		Tarifs non-résidents	
Piscine été				
Bain libre 6 ans et moins	Gratuit		Gratuit	
Bain libre 7 à 15 ans	Gratuit		5 \$ / entrée	
Bain libre 16 à 64 ans	Gratuit		5 \$ / entrée	
Bain libre 65 ans et +	Gratuit		5 \$ / entrée	
Cours enfant (25 minutes) *	Gratuit		57 \$ / session	
Cours enfant (40 minutes) nageur 3 et nageur 4 *	Gratuit		70 \$ / session	
Cours enfant (40 minutes) nageur 5	54 \$ / session		70 \$ / session	
Cours enfant (55 minutes)	64 \$ / session		84 \$ / session	
Cours adulte (55 minutes)	64 \$ / session		84 \$ / session	
Maître nageur	<u>Nb. de séance / semaine</u>		<u>Nb. de séance / semaine</u>	
	1	34 \$ / session	1	44 \$ / session
	2	48 \$ / session	2	62 \$ / session
	3	60 \$ / session	3	78 \$ / session
	4	73 \$ / session	4	95 \$ / session
	5	88 \$ / session	5	114 \$ / session
	6	101 \$ / session	6	131 \$ / session
	7	113 \$ / session	7	147 \$ / session
Aquaforme	<u>Nb. de séance / semaine</u>		<u>Nb. de séance / semaine</u>	
	1	34 \$ / session	1	44 \$ / session
	2	48 \$ / session	2	62 \$ / session
	3	60 \$ / session	3	78 \$ / session
	4	73 \$ / session	4	95 \$ / session
	5	88 \$ / session	5	114 \$ / session
	6	101 \$ / session	6	131 \$ / session
	7	113 \$ / session	7	147 \$ / session
Équipe de compétition	82 \$ / saison		Membre GAMIN	106 \$ / session
Piscine réservation camp de jour privé	4 \$ / enfant		4 \$ / enfant	

* Limite d'une inscription par enfant par session



RÈGLEMENT 995
Annexe B
Services communautaires



	2025	2025
	Tarifs résidents	Tarifs non-résidents
LOCATION		
Terrain de baseball		
Ligue de baseball	42 \$ / partie + tx	54 \$ / partie + tx
Location spontanée	57 \$ / heure + tx	74 \$ / heure + tx
Terrain de pickleball		
Location spontanée	22 \$ / heure / terrain + tx	29 \$ / heure / terrain + tx
Terrain de soccer		
Ligue de soccer	53 \$ / partie + tx	53 \$ / partie + tx
Soccer adultes (programmation ville)	Gratuit	220 \$ / saison
Location spontanée	Terrain naturel: 71 \$ / heure + tx	Terrain naturel: 93 \$ / heure + tx
	Terrain synthétique: 136 \$ / heure + tx	Terrain synthétique: 176 \$ / heure + tx
Terrain de volley-ball et tennis		
Location spontanée	22 \$ / heure / terrain + tx	29 \$ / heure / terrain + tx
Patinoire extérieure (parc Charbonneau)		
Ligue de hockey	58 \$ / heure + tx	76 \$ / heure + tx
Location spontanée	86 \$ / heure + tx	111 \$ / heure + tx
Bibliothèque (salle d'animation)		
Résident	26 \$ / heure + tx	N / A
Association **	20 \$ / heure + tx	N / A
Centre communautaire Memorial		
Résident	51 \$ / heure + tx	66 \$ / heure + tx
Association **	20 \$ / heure + tx	N / A
Bridge	Selon entente / séance de 5h + tx	N / A
Maison Hamilton		
Résident	51 \$ / heure + tx	66 \$ / heure + tx
Association **	20 \$ / heure + tx	N / A
Exposition	92 \$ / jour + tx	119 \$ / jour + tx

***Gratuité selon les conditions de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs*

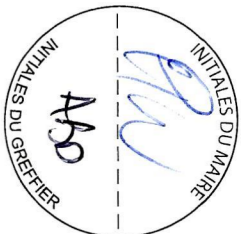
	2025	2025
	Tarifs résidents	Tarifs non-résidents
CARTE DU CITOYEN		
Acquisition	Gratuit	N / A
Perte - Remplacement	5 \$	N / A

RÈGLEMENT 995

Annexe B

Services communautaires

	2025	2025
	Tarifs résidents	Tarifs non-résidents
BIBLIOTHÈQUE		
Abonnement non-résident	N / A	94 \$
Abonnement aîné non-résident	N / A	77 \$
Abonnement estival piscine et bibliothèque non-résident 0 à 16 ans	N / A	50 \$
Photocopie et impression	Prix coûtant + 12% + taxes	/ page / noir et blanc
	Prix coûtant + 12% + taxes	/ page / couleur
Document endommagé et non récupérable	Coût du document (selon la grille d'évaluation)+ 5 \$ frais administration / document	
Document endommagé, mais récupérable	10\$ / document	
Réparation de document	5\$ / document	
Manque une pièce d'un jeu	3 \$ / pièce perdue	
Document perdu	Coût du document (selon la grille d'évaluation) + 5 \$ frais administration	
Retard document	0,10 \$ / jour de retard / document	
Retard jeu de société, vinyle et de télescope	0,25 \$ / jour de retard / document	
Service de réparation des livres de la collection personnelle des usagers	10 \$ à 40 \$	
Café	Prix coûtant + 12% + taxes	
Pièce manquante d'un livre	1 \$ / pièce / étiquette	
Boîte pour vinyle	2 \$ / boîte	
Livres élagués	2\$ / document	
Casquette	Prix coûtant + 12% + taxes	
Tuque	Prix coûtant + 12% + taxes	
Sac réutilisable	Prix coûtant + 12% + taxes	
Parapluie	Prix coûtant + 12% + taxes	





RÈGLEMENT 995
Annexe C
Service des finances

	2025
Description	Tarifs
Frais pour chèque retourné à la banque (sans fonds) ou transaction électronique refusée	35 \$ / chèque
Frais administratifs pour utilisation du service de paiement en ligne (Internet) de constats d'infraction via Constats Express 1 versement Entente de versement multiple	8 \$ 4 \$ / transaction

	2025
Portail de données immobilières (PG Solution)	Tarifs
Accès commercial	Selon la tarification de PG solutions / consultation
Accès professionnel	Selon la tarification de PG solutions / consultation

	2025
Circuit électrique	Tarifs
Bornes pour recharge véhicules électriques (taxes incluses)	1.00 \$ / heure



RÈGLEMENT 995
Annexe D
Service d'urbanisme, permis et inspection

Description	2025
Description	Tarifs
Demande de modification aux règlements d'urbanisme:	
Schéma d'aménagement de la MRC Thérèse-de-Blainville	3 500 \$
Plan d'urbanisme	3 500 \$
Règlement de zonage	3 500 \$
Règlement de lotissement	3 500 \$
Règlement de construction	3 500 \$
Règlement PIIA	3 500 \$
Demande de PPCMOI	3 500 \$
	500 \$ de frais d'analyse non remboursable La différence est remboursable lorsque la demande est refusée
Analyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au zonage et/ou règlements d'urbanisme	3500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
Analyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au plan d'urbanisme	3500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	1 000 \$ pour les unifamiliales 1 500 \$ pour les autres types de propriété 500 \$ par objet supplémentaire 500 \$ de frais d'analyse non remboursable La différence est remboursable uniquement avant la publication des avis publics
Demande d'un projet de plan d'implantation assujetti au plan d'intégration architecturale (PIIA)	225 \$ pour demande d'agrandissement non remboursable 250 \$ pour construction neuve non remboursable 100 \$ pour toutes autres demandes non remboursable
Demande d'un projet de plan d'aménagement d'ensemble	10 000 \$
Permis de travaux municipaux (développement)	7 000 \$
Création, modification ou retrait d'un numéro civique	50 \$
Autorisation Conseil municipal pour un événement d'un organisme reconnu par la municipalité *	0 \$
Autorisation Conseil municipal pour un événement d'un organisme non-reconnu par la municipalité *	100 \$
Rapport d'un ingénieur forestier (lorsque désigné par la Ville)	250 \$

* Les organismes sont reconnus par la ville en fonction de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs.

Description	2025
Description	Tarifs
Permis et certificats *	
Bailler urbain	50 \$
Zonage	30 \$
Usage lorsque requis suite à des travaux municipaux	0 \$
Lotissement	200 \$ / opération cadastral excluant les rues et parcs cédés à la ville et les frais de parcs



RÈGLEMENT 995
Annexe D
Service d'urbanisme, permis et inspection

	2025
Permis et certificats (suite) *	Tarifs
Construction - Usage résidentiel	
- Bâtiment principal	10\$/m ² de superficie de plancher Minimum 1 000 \$ par logement
- Ajout d'un logement intergénérationnel ou d'un bachelor	600 \$ par logement
- Branchement aux services publics	300 \$
- Bâtiment/construction ou équipements accessoires	
> Remise ou cabanon de jardin	100 \$
> Garage détaché	200 \$
> Serre privée	100 \$
> Spas, bains à remous	100 \$
> Piscine hors-terre	150 \$
> Piscine creusée	300 \$
> Kiosques, tonnelles, gazebos ou pergolas	100 \$
> Antenne	50 \$
> Bâtiment accessoire ayant un toit vert	Gratuit
> Autres (foyer extérieur fixe, installation réservoirs, etc.)	30 \$
- Agrandissement	4.50\$/1 000\$ de travaux Minimum 250 \$
- Transformation, réparation	4.50\$/1 000\$ de travaux Minimum 50 \$
- Travaux de changement de revêtement de toiture	50 \$



RÈGLEMENT 995
Annexe D
Service d'urbanisme, permis et inspection

	2025
Permis et certificats (suite) *	Tarifs
Construction - Usage non-résidentiel	
- Bâtiment principal	20\$/m ² de superficie de plancher Minimum 1 000 \$ par local
Approvisionnement d'eau (sans compteur) durant les travaux	Selon les taux applicables à la consommation excédentaire d'eau prévu au règlement de taxation en vigueur
- Bâtiment / construction ou équipement accessoire	9\$/1 000\$ de travaux Minimum 100\$
Bâtiment accessoire ayant un toit vert	Gratuit
Aggrandissement, transformation, réparation	9\$/1 000\$ de travaux Minimum 250\$
Certificat d'autorisation	
Certificat d'autorisation de transport d'un bâtiment	100 \$ + dépôt de garantie
Certificat d'autorisation de changement d'usage	100 \$
Certificat d'autorisation pour un usage temporaire	
- usage principal temporaire	100 \$
- usage complémentaire temporaire	50 \$
Certificat d'autorisation de démolition	
Assujéti au règlement 1003 portant sur la démolition d'immeubles	
Démolition immeuble non patrimonial	de 33% à 49%: 1 000\$ de 50% à 74%: 2 000\$ de 75% à 100%: 5 000\$
Démolition immeuble patrimonial	de 0% à 49%: 2 000\$ de 50% à 100%: 5 000\$
- non assujéti au règlement 1003 portant sur la démolition d'immeubles	500 \$
Pour un bâtiment ou construction accessoire	50 \$
Gestion paysager (trottoirs, terrasses au sol, decks de piscine, murs de soutènement, etc.)	100 \$
Clôture	50 \$
Attache d'arbres (urbain)	30 \$ par arbre
Attache d'arbre en haies (urbain)	30\$ / mètre linéaire
Attache des frênes et nerpruns	Gratuit
Inspection d'arbres	30 \$
Certificat d'autorisation d'affichage	
Enseigne, enseigne temporaire ou directionnelle	100 \$ par enseigne
Certificat d'autorisation de travaux en milieu riverain	100 \$
Certificat d'autorisation d'une installation septique et/ou un système d'alimentation en eau potable	100 \$
Certificat d'occupation commerciale	100 \$
Installation, modification et pavage d'un stationnement	
Résidentiel	100 \$
- Commercial et public	100 \$

* Les tarifs des permis et des certificats ne sont pas remboursables et n'incluent pas les coûts du PIIA



RÈGLEMENT 995
Annexe D
Service d'urbanisme, permis et inspection

	2025	
Tournages cinématographiques (R-847)	Tarifs	
Tournage d'une journée ou moins	300 \$ par tournage	
Tournage de 2 à 4 jours	900 \$ par tournage	
Tournage de 5 jours ou plus	1 500 \$ par tournage	



RÈGLEMENT 995
Annexe E
Service juridique

Description	2025 Tarifs
Service d'assermentation (taxes incluses)	<p>Gratuit pour les résidents</p> <p>5 \$ par assermentation, pour les non-résidents et</p> <p>2 \$ pour chaque copie certifiée additionnelle du même document</p>
Transcription, reproduction et transmission de documents	<p>La Ville applique le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement provincial en vigueur pour tous les documents répertoriés dans ledit règlement. Cette disposition s'applique à partir d'un montant minimum de 5,00 \$.</p>
Cour municipale	2\$ par photocopie
Frais de recouvrement	25\$ par envoi postaux, plus tous les frais réels encourus
Frais juridiques liés à l'acquisition d'un terrain appartenant à la municipalité	<p>Frais d'étude du dossier: 500\$</p> <p>Promesse d'achat et acte de vente: 2 500 \$ plus tous les frais réels encourus.</p>